

SCI : Fiscalité de la SCI

▪ LA FORMATION

Prérequis

Maîtrise du français et des bases en mathématiques

Objectifs de la formation

- S'approprier les spécificités fiscales des SCI
- Comprendre l'incidence du choix IR ou IS durant la vie de la SCI
- Identifier les limites de certains montages
- Se prémunir des contentieux

Durée

7 heures

Public

- Professionnels régis par la loi HOGUET :
 - Agent immobilier, agent commercial immobilier
 - Administrateur de biens
- Collaborateurs salariés de ces professionnels
- Personnes en reconversion professionnelle

Tarif inter : 210 € Net de taxes

Tarif intra : sur devis

Organisation

Formation en groupe de 4 à 8 personnes maximum

▪ LE PROGRAMME

Rappel des bases de la SCI**Fiscalité des revenus :**

- SCI à l'IR
- SCI à l'IS

Fiscalité de la cession**Cession du bien immobilier :**

- SCI à l'IR
- SCI à l'IS

Cession des parts de la SCI

- SCI à l'IR
- SCI à l'IS

SCI et démembrement de propriété**SCI et IFI :**

- Rappel des principes
- Incidence du démembrement
- Évaluation des parts
- Contentieux ISF/IFI

▪ LES MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Modalités :

Cette formation est dispensée 100% en présentiel à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles. Cette formation peut être réalisée en inter ou en intra-entreprise

- Délais :

- Pour les formations planifiées, se reporter au planning prévisionnel de formation
- Pour les formations à la demande, délai d'accès sous 15 jours après la première prise de contact
- Mise en place de la formation dans un délai d'un mois maximum

▪ ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- L'ensemble de nos locaux est adapté aux personnes en situation de handicap
- Un accompagnement spécifique est possible après étude avec notre référent handicap

▪ LES MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES MOBILISES

- La formation alterne des temps d'explication sous forme d'exposé avec vidéo projections et des temps de mise en application sous forme d'exercices
- La formation se déroule au sein de la CCIPA dans une salle équipée d'un vidéo projecteur, d'un tableau blanc, d'une connexion Wi-Fi et de tablettes

▪ LES MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

- Tout au long, un contrôle des connaissances est réalisé au travers de mise en situation et test en ligne des connaissances théoriques afin d'évaluer la progression de l'apprenant et ses éventuelles difficultés
- Nous soumettons également un questionnaire d'évaluation qui nous permet de mesurer la qualité perçue de la prestation et si la formation a répondu aux besoins et attentes exprimés
- Une attestation de formation est délivrée à chaque participant

▪ SUITE DE PARCOURS POSSIBLE ET DEBOUCHES

Possibilité de compléter votre parcours avec les formations suivantes :

- Fiscalité de l'acquisition et de la cession immobilière
- Déontologie, la non-discrimination et lutte contre le blanchiment d'argent
- Expertise et évaluation immobilière
- SCI : Constitution et gestion
- La chasse immobilière
- La vente en viager
- Les différents types de baux

▪ LES CONTACTS

Responsable Pédagogique : Karine Ricart - @ : formation@arles.cci.fr – Tél. : 04.90.99.08.08

Responsable de la Formation : Dominique Riutort - @ : formation@arles.cci.fr – Tél. : 04.90.99.08.08

Responsable Administrative : Karinne Bousquet - @ : formation@arles.cci.fr – Tél. : 04.90.99.08.08

Référent Handicap : Céline Bousquet - @ : formation@arles.cci.fr – Tél. : 04.90.99.08.08